

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

PRO · CHRISŦO · SVMPŦISŦIS · SPIRITVALIS · MILITIAE

SACRAMENTVM · ET · ARMA · VICIS · AC · IVS · ET · IUSTITIAE · FORŦI · ET · ERRE · RE · IN · RE · CON · TENDITIS ·

GRATV · TAM · IMPENSIV · VOBIS · DILECTI · FILII · QUI · POSITO · GLADIO · QVOD ·

2me Année.—Mars 1875.

No. 6



LEŦRE · LA · G · NE · DE · PIE · IX · A · L'VNION · ALLE · G · · 25 · JAN · 1875 ·

## AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Le " Bulletin " est mensuel.—Le jour de publication est fixé au 25 de chaque mois.  
L'abonnement est annuel et strictement payable d'avance :

Pour le Canada.....	\$1.00	
Pour les Etats-Unis.....	1.50	(en or)
Pour l'Etranger.....	2.00	(en or)

Prière d'adresser franc de port, tout ce qui regarde l'administration et la rédaction du journal, à M. Charles Paquet, au Casino de Montréal, No. 31, Rue Coté.

## PRESSE ZOUAVE.

- Le Crusader*, (Angleterre) Semi-mensuel, abonnement, \$2.00 ; se publie à Londres, 18 Paternoster row.
- La Croix*, (Belgique) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs. ; se publie à Bruxelles, 2 Avenue de la reine.
- La Fedelta*, (Rome) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs. ; se publie à Rome, 18 Piazza di Tor Sanguigna.
- La Vraie France*, Quotidienne, abonnement, 40 frs. ; se publie à Lille.
- Catholic Union*, (Etats-Unis) Mensuel, parait à Jersey City.
- Journal des Trois-Rivières* (Canada) Bi-hebdomadaire, abonnement \$3.00 ; se publie à Trois-Rivières, Rue St. Antoine.

## ANNONCES.

## " Le Casino de Montréal. "

Pour compléter l'aménagement de cette institution, les directeurs ont fait construire une annexe à la Salle de Billards, où les amateurs d'escrime, de boxe et de bâton, pourront s'en donner et en recevoir, à cœur joie.

Le maître d'armes donne des leçons tous les Lundis, Mercredis et Jedis de 8 à 11 heures : Le professeur de boxe, les Mardis, Jedis et Samedis aux mêmes heures.

Il faut être membre du Casino pour s'inscrire comme élève.

Les membres désireux de suivre les cours d'escrime et de boxe, devront s'entendre avec le professeur pour les conditions, qui sont des plus libérales.

ADMISSION AU CASINO—\$10.00 de droit d'entrée. \$4.00 de souscription annuelle—donnant droit de 9 heures A. M., à minuit, à deux salles de billards, à la chambre de nouvelles, aux salons de jeux et de conversation, au Piano et à la salle de tir.

Les Zouaves ne paient pas d'entrée, leur contribution annuelle est de \$2 et ils sont invités à se prévaloir de ces avantages exceptionnels.

Bureau des Directeurs du Casino pour l'année 1875.

GUILLAUME BOIVIN, Président.

ANASTASE PLAMONDON, Sec.-Trés.

ALF. LA ROCQUE, Administrateur.

CHAN. EDM. MOREAU . . . . .	} Membres du Comité.
G. A. DROLET . . . . .	
F. A. QUINN . . . . .	
L. O. TAILLON . . . . .	
B. BERNIER . . . . .	
NAP. RENAUD . . . . .	

CHS. PAQUET, Gérant.

## ANNONCES.

ST. MICHAEL'S ASSOCIATION  
FOR THE RELIEF OF PONTIFICAL  
ZOUAVES

PRESENTLY UNDER ARMS IN SPAIN

*And Wherever, in the Future, they may be Fighting for the Holy  
Father, and for the Liberties of the Church.*

EXECUTIVE COMMITTEE IN NEW YORK

JOHN D. KEILEY, Jr., *Chairman.*

JOHN McANERNEY, Jr., *Recording Secretary.*

HAROLD HENWOOD, *Corresponding Secretary.*

PATRICK FARRELLY, *Treasurer.*

The object of this Association is to afford aid to the wounded, or otherwise suffering, Pontifical Zouaves, and other Crusaders, who now are, or may hereafter be, in arms, under lawful authority, fighting for the liberties of the Pope, and of the Catholic Church.

*Contributions, large or small, given as marks of sympathy for these armed Champions of Religion, will be gratefully received, and acknowledged, publicly or privately, according to request. They may be addressed to any of the Members of the Committee at*

LOCK BOX 487, NEW-YORK CITY.

## B. WOLFF

FABRICANT DE CHAINES D'OR

SPECIALITES

CHAINES DE ST. PIERRE

En or de \$20 ; En argent de \$5.00 et au-dessus

EPINGLE POUR CRAVATE

DITE DE ST. PIERRE

En or de \$2.50 ; En argent de \$1.00 et au-dessus

68 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Conditions faciles pour le Commerce.

“Aime Dieu et va ton chemin”



# Bulletin de l'Union-Allet

VOL II.

MONTREAL—25 MARS, 1875.

No. 6

## SOMMAIRE.

1. GARIBALDI A ROME.
2. VISITE DE SA SAINTETE A LA BASILIQUE DE ST. PIERRE.
3. LE JUBILE DE 1875.
4. PREMIER CARDINAL DANS LE NOUVEAU-MONDE.
5. ECHOS DE ROME
6. SOYONS COMPRIS.
7. ACTES OFFICIELS.

8. L'HEURE DE DIEU.
9. LE CHEVALIER FRANÇAIS.
10. LE COSTUME ET LES INSIGNES DU PAPE.
11. PETITES NOUVELLES.
12. NAISSANCE.—MARIAGE.—DECES.
13. ANNONCES.

### Garibaldi à Rome.

Garibaldi, ce singe sorti de l'enfer, est comme on le sait, depuis plusieurs semaines à Rome! dans la ville sainte! dans la cité des Papes!! Oui ce maniaque endiablé, coiffé de son béret vert et habillé de sa chemise rouge vient se mesurer avec le Vicaire de Dieu, et essayer d'éclipser la majesté du Roi à la triple couronne: il a cru que l'humanité en était rendue à ce point de stupidité qu'elle préférerait son bonnet d'aventurier à la tiare du Pape-Roi et sa chemise rouge de brigand au Pluvial du pasteur des Pasteurs.

Dans le fait seul de la rentrée de Garibaldi à Rome, il y a quelque chose d'abominable; mais il y a aussi de l'instructif, et à ce titre, il ne peut être que bon d'en parler.

Avant de quitter son île de Caprera pour venir exercer à Rome son mandat de député, Garibaldi apprit que le Parlement italien venait de voter en sa faveur, à titre de don national, une rente de cent mille francs. Au même instant, son cœur de vieux révolutionnaire et de démocrate cosmopolite se révolta, s'indigna. Vite, il se hâta d'écrire son refus à son fils Menotti:

« Si j'avais différé, j'en aurais perdu le sommeil; j'aurais senti aux poignets le poids des menottes, les mains étant toutes chaudes de sang: et chaque fois que j'aurais appris quelque déprédation du gouvernement et quelque misère publique, je me serais couvert le visage de honte.

« A nos amis et au Parlement en général, reconnaissance immense. Mais pour ce gouvernement qui prend à tâche d'appauvrir le pays et de le corrompre, qu'il cherche des complices ailleurs.»

Cette lettre fit le tour de la presse italienne. Les démagogues, les agitateurs de toute espèce, si nombreux en ce pays, relevèrent la tête à cette voix du maître et se montrèrent menaçants.

Les gens de bien tremblaient, et le gouvernement plus encore que les gens de biens.

Quelques jours après, le 9 janvier, nouvelle lettre de Garibaldi. Il écrit à M. Stefanoni, le chef de la Société des Libres-penseurs italiens:

« Je n'ai pas accepté le don du Parlement et j'espère que vous m'approuverez. Je crois que l'heure a sonné de frapper le dernier coup contre la secte cléricale (sett pretina) et d'arriver à la troisième période de la civilisation à laquelle l'Italie a droit, en proclamant la RELIGION DU VRAI.»

Si les alarmes redoublèrent sur tous les points de la Péninsule, l'image des anciens mauvais jours se présenta à l'esprit de chacun, et le gouvernement, dépositaire de la force, se mit en devoir de préparer la répression.

Or, qu'est-il advenu de tout ce tapage incendiaire, de toutes ces menaces de bouleversement public? Tout le contraire de ce qui devait avoir lieu. Garibaldi est arrivé à Rome, et sa première parole, en s'adressant à la populace accourue pour l'acclamer, a été de lui dire; « Soyez sérieux, sérieux, sérieux et fermes! » accentuant ainsi par trois fois son appel au bon ordre et à la tranquillité.

A son entrée au Parlement, le président lui a demandé s'il jurait fidélité au roi et à la constitution. Garibaldi aussitôt s'est levé, a été respectueusement son béret vert, et d'une voix sonore et la plus convenable du monde, il a répondu: « Je le jure.»

Et ce n'est pas tout. En effet, Garibaldi dès les premiers jours a sollicité une audience du roi, et il en a été reçu immédiatement en compagnie de son fils Menotti, celui à qui il avait écrit la charmante lettre citée plus haut, celui qui s'était empressé de la livrer à la publicité. Au dire de tous les récits, l'entrevue a été émouvante, affectueuse. Sachant que Garibaldi marchait très difficilement, Victor-Emmanuel est venu le recevoir à la porte du palais, et, la main dans la main, l'a conduit doucement jusqu'à la salle de réception. Ils sont demeurés ensemble une demi-heure environ, vraiment heureux de se voir et se parlant avec la plus cordiale affabilité. A l'issue de l'audience, ajoutent les dépêches, Garibaldi a été reconduit avec tous les honneurs reudus aux plus augustes personnages, et il est remonté dans sa voiture, visiblement satisfait, et de la visite et de la réception.

Aussi, personne n'en revient, pas plus ceux qui tremblaient que ceux qui avaient compté sur sa présence pour exciter des désor-

dres. Le vieil agitateur venait de jeter feu et flammes du fond de son île de Caprera, et voilà qu'il apparaît moins redoutable qu'un enfant, plus doux qu'un agneau. De sa lettre contre le gouvernement, rien que des égards et la soumission la plus absolue à ce même gouvernement. De sa lettre contre la *secte cléricalle* (*secta pretina*), rien que silence et réserve. Est-ce jeu ou volte-face réel ? Tout le monde se le demande.

Le fait est que cette nouvelle attitude de Garibaldi est aussi extraordinaire qu'inattendue.

On croit pouvoir expliquer cette métamorphose par le fait qu'il y aurait entente momentanée entre Garibaldi et Victor-Emmanuel, entre les chemises rouges et les loyaux sujets de Sa Majesté le roi galant-homme; toujours est-il que de leurs démarches mutuelles, de leurs pourparlers réitérés est résulté l'attitude à laquelle on devait s'attendre : les catholiques seront surveillés avec une nouvelle vigilance, l'Église cessera d'être libre dans l'État libre. Des faits sans nombre venaient protester à tout moment contre l'application de la fameuse formule de Cavour; mais aujourd'hui, il aura été dûment constaté qu'elle n'était qu'une concession provisoire à l'opinion publique, et qu'il faut bien se garder à l'avenir de s'en autoriser au-delà de la plus stricte mesure.

Une circulaire du ministre de la justice au procureur général près la cour d'appel de Rome, en date du 11 février courant, débute dans ce sens par les prescriptions suivantes :

« Les très-larges garanties accordées au Saint-Siège ne doivent pas être étendues, ou grand détriment de l'État, au delà des limites légales. L'inviolabilité du Souverain-Pontife pour ses discours, quels qu'ils soient, et la liberté qui lui est reconnue de faire afficher aux portes des basiliques et des églises de Rome les actes de son ministère spirituel, n'excluent point la responsabilité de ceux qui les reproduisent par les moyens de la presse ou par d'autres moyens, lorsque ces actes contiennent des offenses aux institutions et aux lois de l'État. »

Ce qui veut dire que ces admirables allocutions, ces grands discours, ces pieuses homélies par lesquelles le Pape communique la foi, la lumière, l'énergie, la persévérance à toutes les âmes catholiques, ne pourront plus être reproduits dans les journaux, imprimés dans les livres ou lus du haut de la chaire s'ils déplaisent au Galant-Homme ou à la Chemise-Rouge.

Sur tous les théâtres, dans toutes les feuilles publiques on pourra continuer à insulter à la religion et aux choses les plus sacrées. Avant le carême, pendant les trois jours de carnaval, d'ignobles mascarades ont été libres de parodier le Jubilé, le dîner de Saint-Pierre, les processions, et même les convois et les chants funèbres. Il s'est trouvé des paillasses qui, montés sur des ânes, ont prétendu représenter un défilé de carlistes, et d'autres qui traînaient sur une chaire à dossier triangulaire un chien coiffé d'une calotte. On a également remarqué un misérable vêtu de blanc et portant la mitre, suivi de plusieurs domestiques en livrée de cardinaux; enfin des personnes qui, vêtues de robes brunes et portant de tout petits enfants, ne rougissaient pas de tourner en ridicule l'héroïsme des Sœurs de charité.

Tout cela et pire encore sera permis, autorisé; mais si le Pape, à travers les grilles de sa prison, veut s'élever contre ces monstruosité, les fêtrir, les foudroyer, retranchons-lui la parole, étouffons sa voix. Le Dieu-État, le nouveau Dieu des gouvernements, déjà maître et despote à Berlin, à Genève et ailleurs, doit aussi régner dans Rome. Ainsi l'ordonnent son royal pontife Victor-Emmanuel et son démocrate thuriféraire Garibaldi.

### Visite de Sa Sainteté à la basilique de St. Pierre.

Jeudi, le 11 Février, Sa Sainteté accompagnée d'un grand nombre de cardinaux et de prélats, faisait une visite à la Basilique de St. Pierre.

C'était la première fois, depuis le jour néfaste du 20 Septembre, que le St. Père pénétrait dans sa basilique, dont on avait eu soin de fermer auparavant toutes les portes, et qui était en effet complètement vide.

Sa Sainteté à été reçue à son entrée dans St. Pierre par tout le chapitre de la basilique, ayant à sa tête le Cardinal Borromeo Arese. Après avoir prié quelques instants devant le St. Sacrement et devant la tombe des saints Apôtres, le St. Père s'est avancé vers la statue de bronze de St. Pierre, et après en avoir baisé avec vénération le pied presque entièrement usé par l'attouchement des lèvres des fidèles, sa Sainteté a ôté sa calotte blanche, et a placé sa vénérable tête nue sous ce pied, contre lequel elle l'a laissé appliquée durant quelques minutes.

Après avoir examiné les réparations exécutées dans la basilique et admis au baiseement du pied, les chanoines et tous les serviteurs attachés à cette église, le St. Père a adoré de nouveau le St. Sacrement et s'est retiré.

Qu'elle n'a pas dû être l'émotion du bon Pie IX, en pénétrant au bout de cinq ans, par une porte dérobée et secrètement, dans ce temple bâti par ses prédécesseurs, orné par lui, et où il entraît dans des temps plus heureux avec toute la majesté du Pontife suprême et du premier Roi de la terre.

*Est qui videt et judicat.*

### LE JUBILÉ DE 1875.

La Lettre-Encyclique du Souverain-Pontife, annonçant le grand jubilé pour l'année 1875, qui avait paru le 2 janvier dans l'*Osservatore romano*, puis envoyée à tous les Evêques du monde catholique, vient d'être promulguée dans notre Province ecclésiastique de Québec; le dimanche de la Passion au soir, les cloches de toutes les églises de Montréal annoncèrent aux fidèles de ce diocèse l'ouverture du Grand Jubilé, le commencement de l'année sainte.

Ce jubilé sera, pour le monde catholique, en même temps qu'un grand événement, la source d'immenses bienfaits spirituels et aussi temporels. Suivant la pensée de plusieurs, l'année qui s'ouvre aura une influence suprême sur le monde et sur la société. Ce sera l'année sainte, c'est-à-dire l'année des miséricordes et du pardon. Malheur si on ne sait pas en profiter!

Le jubilé de 1875 sera le *vingt et unième* grand jubilé dont on ait gardé un souvenir précis et certain. On sait que, d'abord, l'année sainte ne se célébrait que tous les cent ans. Le pape Clément VI décida qu'elle reviendrait tous les cinquante ans; Urbain VI en fixa le terme, en 1389, à trente ans, et enfin, après divers changements de la part de ses prédécesseurs, Paul II arrêta d'une façon définitive, en 1470, que le grand jubilé aurait lieu tous les *vingt-cinq* ans. Cette décision a été constamment maintenue et observée jusqu'à nos jours.

La première *année sainte*, dont on retrouve les détails dans l'histoire, est celle qui a été célébrée sous le pontificat de Boniface VIII, l'an 1300. Ceux qui ont visité Saint Jean-de-Latran se rappelleront sans doute cette belle et précieuse mosaïque de Giotto, que l'on conserve avec soin dans cette basilique, et qui

représente Boniface VIII ayant deux cardinaux à ses côtés, précisément au moment où l'un de ces derniers donne lecture solennelle de la bulle ordonnant la célébration du jubilé dont nous parlons.

La visite obligatoire des basiliques fut imposée dès cette époque. Seulement, Boniface VIII n'exigea que la visite des deux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul sur la voie d'Ostie. Le pape Clément VI y ajouta la visite de la basilique du Saint-Sauveur ou Saint-Jean-de-Latran, et Grégoire XI celle de Sainte-Marie-Majeure.

Depuis lors, le pèlerinage aux quatre basiliques de St-Pierre, de St-Paul, de St-Jean-de-Latran et de St-Marie-Majeure a toujours été une des conditions essentielles pour gagner les indulgences du Jubilé.

Il est arrivé toutefois que, par des inondations du Tibre, on s'est trouvé dans l'impossibilité de se rendre à l'église de Saint-Paul-hors-les-Murs. Alors les Papes ont désigné, pour la remplacer momentanément, la basilique mineure de Sainte-Marie *in Transtevere*. C'est également cette dernière basilique qui, lors du dernier grand Jubilé, sous Léon XII, en 1825, a été substituée à l'antique église de St-Paul, incendiée en 1823.

Le nombre des visites prescrites par la lettre-encyclique de Pie IX est de quinze pour chaque basilique. C'est là un adoucissement à ce qui se faisait précédemment. Boniface VIII établit que, pour gagner l'indulgence plénière, il fallait que les Romains où ceux qui habitaient Rome, visitassent les basiliques désignées, trente fois, soit durant trente jours de suite, soit à intervalle et à différentes fois. Pour les étrangers venant du dehors, le nombre des visites fut diminué de moitié et réduit à quinze. On leur tenait compte, par là, du voyage qu'ils avaient fait et de la difficulté d'un long séjour à Rome. Ces chiffres de trente et de quinze visites ont toujours été maintenus depuis lors. Seulement, les Papes ont accordé de nombreuses exceptions, soit en faveur de la qualité de certains personnages, soit de corporations religieuses, confraternités, etc., soit à cause du peu de temps qui courait avant la clôture de l'année sainte.

Deux cérémonies se faisaient avec une très-grande pompe, et attiraient, d'ordinaire, un nombre prodigieux de personnes : c'étaient l'ouverture et la fermeture de la *porta santa*, porte sainte. C'est par cette porte qu'il fallait entrer dans les basiliques pour gagner les indulgences. On l'appelait *porte sainte*, soit parce qu'elle ne s'ouvrait que durant l'année sainte, soit, disent d'autres auteurs, « parce que ceux qui y passent se sont purifiés entièrement de leurs péchés et sont devenus des saints ou tendent à le devenir. »

D'ordinaire, c'est le Pape en personne qui ouvre et qui ferme la porte sainte de Saint-Pierre. Ce sont des cardinaux, délégués spécialement à cet effet, qui ouvrent et ferment les portes saintes des autres basiliques, car toutes en ont une.

Après les premières vêpres de Noël, le Souverain-Pontife, accompagné de la cour pontificale et entouré des membres du Sacré-Collège des cardinaux, tous revêtus de leurs plus riches ornements sacrés, se rend, porté sur la *sedes gestatoria*, vers la porte sainte, et, après y être arrivé, frappe trois fois, avec un marteau en argent, la muraille de la porte, et passe le marteau au cardinal grand pénitencier, qui donne deux coups seulement à la porte. Aussitôt les maîtres maçons se mettent à l'œuvre et renversent la clôture au milieu des prières et des chants de l'église. Les débris de la porte sont promptement enlevés par la foule présente, qui se les distribue et se les partage comme un pieux souvenir.

Le cérémonial de la fermeture de la porte sainte est à peu près le même. Le Pape, puis le cardinal grand-pénitencier, mettent à plusieurs reprises des pièces de monnaie et des médailles avec de la chaux dans les fondements, et les ouvriers se hâtent ensuite de construire le mur de clôture. Le Saint-Père se sert dans cette occasion d'une petite truelle en argent.

La porte sainte des autres basiliques est fermée également avec pompe et au milieu d'un grand concours de peuple par les cardinaux qui, d'ordinaire, ont présidé à leur ouverture. Le cérémonial et les prières sont à peu près partout les mêmes.

Cette porte sainte des quatre basiliques ne sera pas ouverte en 1875, paraît-il. Ce sera le sujet d'un profond regret pour les Romains ; mais les malheurs de ces temps présents ne le permettent pas. Malgré l'absence de ces cérémonies, il est question en Europe de faire un grand pèlerinage à Rome, à l'occasion du jubilé, et le projet est approuvé par les Evêques ; nous souhaitons qu'il se réalise, car nous croyons que c'est un devoir pour les catholiques de ne jamais laisser passer aucune occasion de témoigner leur dévouement au St. Siège.

C'est dans le temps de l'épreuve que les vrais amis doivent se montrer.

### Premier Cardinal dans le Nouveau-Monde.

L'Eglise des Etats-Unis est dans la jubilation ; Pie IX, dans un Consistoire tenu le 15 du courant, a élevé à la pourpre romaine Mgr. McClosky, archevêque de New-York.

Cet honneur n'avait encore été conféré à aucun prélat des deux Amériques ; Mgr. de Cheverus, premier évêque de Boston, fut à la vérité créé cardinal de la Sainte Eglise Romaine ; mais lorsqu'il reçut le chapeau, il avait résigné depuis longtemps son siège d'Amérique et était déjà depuis plusieurs années archevêque de Bordeaux.

Son Eminence Mgr. McClosky est né en 1810, à Brooklyn ; fut fait prêtre en 1834, puis de suite alla passer trois ans à Rome compléter ses études ecclésiastiques.

De retour d'Europe, il fut attaché à la desserte de l'église St. Joseph à New-York.

En 1821, il fut nommé président du collège St. Jean à Fordham.

En 1843, il fut nommé par le pape Grégoire XVI, évêque d'Axière *in partibus infidelium*, et coadjuteur *cum jure successionis* de l'archevêque Hughes de New-York.

En 1847, par une bulle de Pie IX, Mgr. McClosky fut transféré au siège d'Albany dont il fut le premier évêque.

En 1864, après avoir dirigé pendant dix-sept ans le diocèse d'Albany, il quitta ce diocèse, sur l'ordre du St. Siège, pour devenir archevêque de New-York.

Au même Consistoire du 15 mars, cinq autres cardinaux ont été préconisés dont un est Mgr. Manning, archevêque de Westminster.

### ECHOS DE ROME

L'Italie Une, l'Italie délivrée du joug abrutissant des Papes, l'Italie gouvernée par un chef nommé Victor Emmanuel, devait arriver à la vraie grandeur, au sommet de la vraie civilisation, aux dernières limites de la vraie morale.

Déjà le résultat est obtenu ; quatre années du nouveau régime ont suffi pour donner les beaux résultats promis. Non-seulement

l'Italie se surpasse elle-même, mais encore elle prend rang à la tête des grandes nations de l'Europe ; et la preuve ? la voici tirée des chiffres officiels du gouvernement qui siège Monte Citorio :

Le ministre de l'intérieur, M. Cantelli, a demandé 28 millions pour les établissements pénitenciers. En entendant énoncer ce chiffre, un jeune député a laissé échapper une exclamation d'étonnement. A quoi le ministre a répondu : « Le jeune député est étonné de ma demande ; il ignore donc que nous avons 80,610 individus qui expient leurs forfaits dans les maisons pénitentiaires ; ces malheureux se décomposent en six catégories :

Prisons judiciaires.....	42,000
Maisons de force (hommes) .....	14,410
"    "    (femmes).....	1,220
Bagnes.....	16,300
Mineurs en détention.....	3,680
Suspects envoyés au domicile forcé.....	3,000
<hr/>	
Total .....	80,610

Dans ce nombre ne sont pas compris les détenus des 1 500 prisons des districts, et qui forment un nouveau chiffre de 8,000 criminels. C'est-à-dire, en totalité, 88,610 individus.

Le rapport contient cet aveu navrant : « Nous avons une population de détenus qui égale presque celle de la France et de l'Angleterre réunies. »

Voilà donc où Victor Emmanuel en est arrivé avec ces grands moyens moraux dont on a tant parlé et qu'on a tant prônés : il a dans ses prisons autant de scélérats et de coquins que l'Angleterre et la France en ont ensemble. Jusqu'ici, il est à remarquer qu'il a été seul à l'œuvre, que va-t-il en être maintenant qu'il aura Garibaldi pour collaborateur.

Pour justifier leurs violences ou les excuser, les partisans de la persécution Allemande publient que Pie IX la provoque lui-même en poussant le clergé et les fidèles à la rébellion contre le souverain et contre l'Etat. Il n'est pas rare de voir des journaux catholiques-libéraux se faire l'écho de ces calomnies et les débiter à leurs lecteurs. Un fait tout récent leur inflige un nouveau démenti. Le voici :

Le 17 janvier, les Allemands catholiques de Rome sont allés au Vatican offrir leurs hommages au Pape. « Très-Saint-Père lui ont-ils dit, l'Allemagne catholique tout entière est à vos pieds, protestant de sa fidélité au Vicaire de Jésus-Christ. Elle implore la bénédiction de Votre Sainteté, afin que Dieu lui donne pour la lutte les forces nécessaires et lui accorde enfin la grâce du triomphe. » Pie IX a répondu : « Mes bien chers fils, j'ai la ferme espérance de voir l'Eglise d'Allemagne sortir victorieuse de la lutte présente : ses luttes et ses victoires passées nous donnent cet espoir.

« Le serpent moderne n'est pas aussi fort qu'on le pense et qu'il le croit lui-même. Cependant, dites à vos frères d'Allemagne que, tout en résistant aux lois antireligieuses, ils ne doivent jamais oublier de rendre à César ce qui est à César. Enfin, ayez soin de vous adresser à la glorieuse Vierge Marie. Voyez ce qui s'est passé aux noces de Cana, dont nous parle l'Evangile de ce jour : qui est ce qui s'est aperçu que le vin manquait aux convives ? C'a été Marie. Cette bonne et tendre Mère sait tout ce qui nous manque et elle ne cesse d'en parler à son Fils. »

A moins de la plus insigne mauvaise foi, qui donc peut propager que Pie IX méconnaît l'esprit de l'Evangile, et qu'il est le premier à prêcher la révolte ?

Le 4 février dernier, le Saint-Père a donné audience, suivant l'usage, aux curés de Rome et aux prédicateurs chargés de prêcher le carême dans les diverses paroisses de la ville. Un magnifique discours a été prononcé à cette occasion par Sa Sainteté. Elle a parlé notamment de la propagande à laquelle se livrent les protestants dans la cité des Papes, et a vivement excité ses pieux auditeurs à déployer tout leur zèle pour la combattre. C'est que les sectaires y mettent en effet une ardeur incroyable et que la foi romaine pourrait courir les plus grands périls, si l'on ne prenait soin de la protéger efficacement.

On peut juger de la gravité de ce péril par ces curieux renseignements que nous donne le *Continental Herald*.

« Récemment on a consacré une église réformée (*Trinity Church*) construite par l'architecte Cipolla sur la place *San Silvestro*. Cette église a coûté aux membres de l'Eglise protestante d'Angleterre environ 200,000 livres, et pour contenir 300 personnes.—L'Eglise épiscopale américaine que l'on construit actuellement sur la *Via nazionale* contiendra 3,000 places et coûtera à peu près 600,000 fr.—Les Vaudois ont acheté un palais qui leur a coûté 300,000 fr., et dans lequel ils célèbrent leurs services religieux.—Voilà donc trois communautés pourvues.

« Viennent ensuite « l'Eglise libre » d'Italie, qui possède divers établissements où se font les prédications, et la « Société anglaise des missions baptistes. » Cette dernière a, comme missionnaire, le Révérend James Wall, qui se trouve à la tête d'une communauté de 60 membres, appelée *l'Eglise apostolique de Jésus-Christ à Rome*.

Nous devons encore mentionner « l'Eglise méthodiste anglaise, » représentée par le R. Pigott, et « l'Eglise épiscopale méthodiste américaine, » desservie par le R. Dr. Vernon. Enregistrons aussi les « baptistes américains, » qui ont ouvert des écoles de jour et de soir sous la direction du R. Van Meter ; « l'Eglise des baptistes du Sud des Etats Unis, » représentée par le R. Dr. Taylor, qui doit surveiller les missions à Rome et dans les provinces. Il a fondé des églises à Bari, Bologne, Modène, Civitta Vecchia et Milan.

L'argent, pas plus que le zèle, ne coûte aux propagandistes. On évalue à £100,000 st., c'est-à-dire à 2,500,000 fr., la somme que les Eglises protestantes ont mise à la disposition de leurs missionnaires, et qui a été dépensée jusqu'à ce jour.

Rien de plus naturel donc et, en même temps, rien de plus nécessaire que d'entendre Pie IX jeter le cri d'alarme.

Un bien joli mot à propos des bruits malveillants que l'on fait courir à tout propos sur la santé de Pie IX.

Lors de son récent voyage à Rome, Mgr Colet, nouvel archevêque de Tours, accompagnant un jour le Saint-Père dans une de ses promenades au jardin du Vatican, avait peine à le suivre : « Très-Saint-Père, dit-il à Pie IX, vous oubliez que j'ai soixante-neuf ans et que vous n'en avez que cinquante.—C'est vrai, répondit le Pape, je me porte comme un homme de cinquante ans qui se porte bien. »

Terminons par un fait où la main de Dieu vient de se montrer avec une éclatante évidence contre l'un des plus acharnés ennemis de l'Eglise.

Le citoyen Frapolli, *Grand-Orient* des francs-maçons italiens, vient d'être frappé d'aliénation mentale, et comme tel a dû être enfermé dans l'hospice des fous à Turin. C'est ce Frapolli qui, en 1869, le 8 décembre, jour de l'ouverture du Concile général

du Vatican, présida, à Naples, un anti-concile composé d'impies de son espèce et conviés de toutes les parties du monde.

Comme à la tour de Babel, on s'y brouilla on ne peut mieux dès les premiers jours, et l'on se sépara en blasphémant. Aujourd'hui, ayant persévéré dans son iniquité, le chef vient ajouter son nom à la liste, déjà longue, de ceux qui ont été providentiellement châtiés. Avis aux autres !

### Soyons compris.

Il n'est probablement pas un seul membre de l'Union Allet qui n'ait déjà eu connaissance, par la presse, de la démarche importante entreprise par son Bureau de Régie, durant le mois qui vient de s'écouler ; tous ont déjà lu les deux pièces que nous donnons ci-dessous aux *Actes officiels*.

Ces documents parlent par eux-mêmes, et nous ne croyons pas avoir de longues explications à donner ici ; nos camarades connaissent l'esprit qui anime le Bureau ; nos principes sont connus.

L'amour de l'Eglise est notre mobile, la défense du pouvoir temporel du St. Siège est notre but ; toute notre politique est là.

Les journaux politiques, et quels sont ceux qui ne le sont pas dans notre pays ? ont eu tort de vouloir attribuer à la mesure prise par le Bureau de Régie, des intentions de politique locale et même de politique de parti.

Pas plus dans notre « Protestation » que dans nos « Explications » nous n'avons pensé à telle faction politique, à tel ministère ni à tel homme.

Dans notre « Protestation » nous n'avons voulu attaquer personne ; dans nos « Explications », nous n'avons voulu donner de coup de chapeau à qui que ce soit.

Dans l'un comme dans l'autre cas, nous avons voulu accomplir un devoir ; dans le premier document nous obéissions à notre consigne de zouaves, dans le second, nous voulions empêcher que notre acte fut rapetissé en lui laissant donner les proportions d'une mesure de partisans politiques.

Dans notre « Protestation » nous avons jeté le cri de la sentimentale ; dans nos « Explications » nous avons fait connaître notre drapeau.

Notre premier mot a été : « *On ne passe pas.* »

Notre second : « *Nous sommes Zouaves Pontificaux* »

### ACTES OFFICIELS.

*Extrait du procès verbal de la séance du Bureau de Régie de l'Union Allet tenue à Montréal le 17 Février 1875.*

1o Résolu à l'unanimité : Que l'Union Allet a appris avec douleur la mort d'un de ses plus zélés camarades, Léandre Prévost, sergent aux Zouaves Pontificaux, arrivée à Montréal, lundi le 15 Février courant et qu'en souvenir de cette perte douloureuse les Zouaves Pontificaux porteront le deuil pendant un mois.

2o Que copie de ces résolutions soit adressée à la famille du regretté défunt et que le secrétaire soit chargé d'exprimer au père de notre cher camarade la part que nous prenons à la douleur qui vient de le frapper, que M. l'aumônier soit prié d'offrir dix fois le St. Sacrifice de la messe pour le repos de son âme.

3o Que ces résolutions soient communiquées à la presse de Montréal.

*Extrait du procès verbal de la séance du 23 Février, 1875.*

Présidence de M. N. RENAUD.

Etaient présents MM. E. Moreau, A. Prendergast, J. M'Gown, A. Laroque, A. Martin, N. Hudon Beaubien, E. Varin, Jos. Champagne et E. Hurtubise.

Résolu à l'unanimité : que la protestation suivante soit communiquée aux quatre journaux français quotidiens de Montréal.  
« Le Bureau de Régie de l'Union Allet des Zouaves Pontificaux Canadiens.

« Considérant qu'il vient d'être présenté à la chambre des communes siégeant à Ottawa un bill sous le No. 5 et portant le titre : Acte pour prévenir l'enrôlement au service d'un état étranger dans certains cas non prévus par l'acte de l'enrôlement étranger 1860 ; »

« Considérant que ce bill a pour effet d'empêcher les catholiques d'offrir de nouveau leurs services à Sa Sainteté, lorsque l'occasion s'en présentera ;

« Considérant que ce bill lèse dans leurs intérêts les plus chers tous les catholiques de la Puissance du Canada, en ce qu'il a pour but d'entraver l'accomplissement de ce qu'ils regardent comme un devoir sacré :

« Considérant qu'une loi qui restreint la liberté de conscience de la grande majorité d'une des provinces de la puissance est une loi injuste et inique ;

« Considérant que les catholiques ne reconnaissent à aucun gouvernement le droit d'imposer des lois contraires à leur conscience ;

« Considérant que, quand le service de l'Eglise l'exigera, aucun catholique ne pourra se considérer comme lié par les dispositions votatoires de ce bill ;

« Considérant que le bill en question est un attentat à la liberté individuelle et qu'il impose aux prétendus délinquants qu'il énumère des pénalités plus sévères que celles portées dans les mêmes cas par les législations les plus tyranniques ;

« Le Bureau de Régie de l'Union Allet, au nom de tous les Zouaves Pontificaux Canadiens, proteste énergiquement contre les dispositions de ce bill, et compte sur le concours loyal de tous les catholiques de la puissance pour s'opposer à l'adoption de cette mesure. »

A la même assemblée, M. J. Champagne a été nommé membre du Bureau de Régie de l'Union Allet pour remplacer le regretté défunt M. Léandre Prévost.

M. E. Richer a été nommé vice-président du District de St. Hyacinthe en remplacement de M. Terrier Chartier.

*Extrait du procès verbal de la séance du 26 Février 1875.*

Présidence de M. N. RENAUD.

Etaient présents MM. E. Moreau, G. A. Drolet, A. LaRocque, A. Prendergast, J. Champagne, J. McGown, A. Martin, E. Varin et E. Hurtubise.

« Il est résolu à l'unanimité que les explications suivantes soient communiquées à la presse française de Montréal.

« Quelques journaux dans leurs appréciations sur la protestation des Zouaves Pontificaux contre le bill sur l'enrôlement à l'étranger parurent avoir mal interprété l'intention qui a fait publier ce document.

« Les membres du Bureau de Régie de l'Union-Allet n'ont jamais eu pour but de faire de ce manifeste une manœuvre politique dirigée contre tel parti ou tel ministère.



« Dans l'acte qu'il viennent d'accomplir, ils se sont placés uniquement sur le terrain des principes et se sont abstenus comme ils s'abstiendront toujours de descendre à la polémique de parti.

« Les Zouaves n'ignorent pas que le bill actuel n'est pas une innovation, et qu'il n'est qu'une compilation de plusieurs actes passée sous de précédents ministères. S'il protestent aujourd'hui pour la première fois contre la mesure, c'est qu'en 1865 et 1870, ils n'avaient pas l'organisation qu'il possèdent aujourd'hui et qu'il leur permet d'affirmer leur communauté de sentiments.

« Le bill en question étant de nouveau soumis aux Chambres, l'Union Allet a cru ne pas pouvoir lui laisser donner une nouvelle confirmation sans protester contre une mesure qu'elle croit attentatoire à la liberté individuelle et directement opposée aux fins de son œuvre.

« Le Bureau de Régie maintient la demande qu'il a faite régulièrement en vertu des pouvoirs qui lui ont été octroyés par tous les Z. P. C., convoqués en assemblée générale ; il en assume la responsabilité et s'incrimine en faux contre toute interprétation qui tendrait à en dénaturer l'esprit en lui attribuant une couleur politique.

Le Président du Bureau,

(Signé),

NAP. RENAUD,  
V. P. G. U. A.

Pour copie conforme,  
Le secrétaire.

(Signé),

EDWIN HURTUBISE.

Nous recevons de France la pièce de vers que nous publions ci dessous. Nous pouvons dire que le Bulletin en a la primeur et nous en sommes d'autant plus reconnaissants. Quand nous combattrons pour l'Eglise encore une fois, nous aimerons à avoir près de nous, sur le champ de bataille, des prêtres au cœur aussi dévoué aussi noble que celui que possède notre vénérable collaborateur.

### L'HEURE DE DIEU !

VISION DE L'AVENIR, DÉDIÉE AUX ZOUAVES PONTIFICAUX,  
PAR UN AUMONIER VOLONTAIRE.

Zouaves, levons-nous ! La trompette guerrière  
De nouveau retentit en la Terre des Francs ;  
C'est l'heure de l'A Dieu. pour l'épouse, la mère...  
Zouaves, reformons nos rangs !

Salut, Signe sacré, symbolique Bannière,  
Du CŒUR DE JÉSUS-CHRIST emblème radieux,  
Des modernes croisés héroïque prière,  
Etendard toujours glorieux !

Lorsqu'au soir de Patay, de funèbre mémoire,  
Tu parus à nos yeux, espoir de l'avenir,  
La France se souvint de son antique gloire :  
On ne put vaincre, on sut mourir !

Aujourd'hui le Très-Haut, en sa toute-puissance,  
S'est enfin résolu d'exaucer notre Vœu.  
Zouaves, levons-nous, le cœur plein d'espérance :  
Aujourd'hui, c'est le JOUR DE DIEU !

Ce Dieu fort et jaloux, Il se lève, Il s'avance :...  
De l'Eglise et du Christ fiers ennemis, fuyez !  
Il est venu, ce JOUR de divine vengeance :  
Fils de Satan, disparaissiez !

Zouaves, DIEU LE VEUT ! A ROME !... vos phalanges  
Au sein de quelle angoisse on les attend là-bas !  
Courez ! volez !... La Vierge a commandé ses Anges  
Pour vous aider en vos combats.

Prisonnier de l'Enfer le Pontife Suprême,  
Voyez-le, comme au Ciel il élève les bras.  
Non, non, Dieu n'est point sourd à cet appel extrême :  
Légion du Christ, tu vaincras !

MICHEL combat pour eux !... L'invincible cohorte,  
Rapide, foudroyante, arrive au Vatican ;  
Triomphante, de Pie elle a franchi la Porte :  
Et ton règne est fini, Satan !

GLOIRE A DIEU SEUL !... Déjà le Vieillard maganime  
Au pied du Saint Autel rend grâce au Tout-Puissant ;  
De Rome retentit le Cantique sublime  
Du cœur chrétien reconnaissant.

Chevalier de Saint-Pierre, armé pour la Justice,  
Près de ce SIÈGE SAINT, debout, tu te tiendras !  
Puissance de l'Enfer, par force ni malice,  
Non ! Jamais tu ne prévaudras !

En la fête de la Chaire de Saint-Pierre,  
18 janvier 1875.

### Le chevalier français.

Bayard, à treize ans, « esveillé comme un esmérillon », va partir avec le bon évêque de Grenoble, son oncle, lequel, voulant que le jeune homme devienne prudent, le conduit au duc de Savoie, « après l'avoir très bien miz en ordre et garny d'un petit roussin. » A cheval sur ce petit roussin, le gentil Pierre vient de recevoir la bénédiction de son vieux père ; sa mère ne lui avait pas encore dit adieu. La pauvre dame et mère était en une tour du château, qui tendrement pleuroit ; car combien elle feust joyeuse dont son fils estoit en voie de parvenir, amour de mère l'admonestait de larmoyer. Elle sortit par le derrière de la tour et fit venir son fils vers elle, auquel elle dist ces paroles : « Pierre, mon ami, vous allez au service d'un gentil prince. D'autant que mère peut commander à son enfant, je vous commande trois choses :

« La première, c'est que vous aymiez, craigniez et serviez Dieu sans aucunement l'offenser, s'il vous est possible ; car c'est Celluy qui tous nous a créés, c'est Luy qui nous fait vivre, c'est lui qui nous sauvera, et sans Luy et sa grâce, ne saurions faire une seule bonne œuvre en ce monde. Tous les matins, recommandez-vous à Luy, et Il vous aidera.

« La seconde, c'est que vous soyez doux et courtois à tous gentils hommes ; et ostant de vous tout orgueil, soyez humble et serviable à toutes gens. Ne soyez mal disant ne menteur ; main tenez-vous sobrement quant au boire et au manger. Fuyez envie, car c'est un vilain vice ; ne soyez flatteur ne rapporteur, car telles manières de gens ne viennent volontiers à grande perfection. Soyez loyal en faits et ditz, tenez vostre parole. Soyez secourable povres veufves et orphelins, et Dieu vous le guerdonnera.

« La tierce, que vous soyez charitable aux povres nécessiteux ; car donner pour l'amour de Dieu n'apovrit oncques hommes. Tenez de moy, mon enfant, que telle aumosne pourrez faire, qui grandement vous proffitera au corps et à l'âme. Voilà tout ce que je vous en charge. Je crois que vostre père et moi ne vivrons plus guères. Dieu nous fasse la grâce à tout le moins tant que nous serons en vie, que tousjours puissions avoir bon rapport de vous. »

Alors l'enfant lui respondit :

« Madame ma mère, de vostre bon enseignement tant humblement qu'il m'est possible vous remercie et espère si bien, l'en suivre que, moyennant la grâce de CELLUY en la garde duquel vous me mettez, en aurez contentement. »

L'enfant tint parole ; il devint le chevalier sans peur et sans reproche.

## Le Costume et les insignes du Pape.

## IV.

## COSTUME PONTIFICAL.

Le Pape officie pontificalement trois fois par an, à Noël, à Pâques et à la fête de St-Pierre. En toute autre circonstance, s'il devait chanter la messe et faire une consécration d'évêque ou une ordination, il revêtirait les ornements pontificaux de la couleur prescrite par les rubriques de l'Église : blanc, rouge, vert ou violet. Le cas échéant, le violet remplacerait le noir, qui n'existe pas pour le Pape.

La *soutane* est en soie blanche, ainsi que la *falda*. Sur le *rochet* sont superposés l'*amict* et l'*aube*.

Les *bas*, de la couleur du jour, sont en soie épaisse, lamée et brodée d'or. Ils sont très-larges, taillés en forme de bottes, et s'attachent au-dessus du genou avec des rubans.

Les *sandales*, brodées de toutes parts, sont marquées d'une croix à la partie antérieure.

Au *cordon* d'or qui ceint les reins pend, du côté gauche, une *ambrière* qui, depuis le pontificat de Benoît XIII, a pris la forme, sans signification, d'un manipule marqué de trois croix et fait avec la même étoffe que tout l'ornement.

La *croix pectorale*, contenant des reliques, est étincelante de pierres précieuses et attachée sur la poitrine avec un cordon de fils d'or dont le gland pend dans le dos.

L'*étole*, brodée d'or, se replie au-dessous du cou, pour ne pas gêner les mouvements de la tête; de plus, elle est reliée au cordon en arrière par un ruban de soie.

Le *fanon* ressemble à une pèlerine double, s'ouvrant sur le côté, brodée d'une croix d'or à la partie inférieure, et formée d'une étoffe spéciale en soie blanche que traversent verticalement des raies or et amarante.

Les deux *tunicelles*, de taffetas mince et de longueur inégale, sont simplement galonnées d'or, sans aucune broderie; toujours de la couleur du jour.

Les *gants*, tissés en soie, se prolongent en manchettes brodées et sont ornés, sur le plat de la main, du monogramme du Nom de Jésus, inserit dans une auréole.

La *chasuble* est entièrement brodée, avec un orfroi dans le dos et une croix en avant. On rabat sur elle la seconde pèlerine du fanon. Ainsi disposé, le fanon exprime, par sa partie cachée, l'ancien Testament, qui a été abrogé; et la loi nouvelle donnée à l'Église, par celle qui reste à découvert.

Le *pallium* est une bande étroite de laine blanche tissée, qui contourne les épaules et dont les deux bouts pendent en avant et en arrière, à la hauteur de la ceinture. Il est marqué de croix en soie noire et fixé à la chasuble par trois épingles d'or à tête gemmée.

La *mitre*, suivant le temps, est en drap d'or ou d'argent.

L'*anneau pontifical* est plus large et plus orné que l'*anneau* ordinaire.

Enfin le *manipule*, brodé d'or, est attaché au bras gauche par un ruban de la couleur de l'ornement.

Le Pape, dans ce costume, représente l'ensemble de la hiérarchie ecclésiastique, avec le vêtement propre à chaque ordre. Sous-diacre, il porte la tunique; diacre, la dalmatique; prêtre, la chasuble; évêque, la mitre, les bas, les sandales, les gants, la croix pectorale et l'anneau; archevêque, primat et patriarche, le pallium; pape, la *falda* et le fanon.

## V.

## INSIGNES DU PAPE.

Les insignes qui distinguent particulièrement le pape sont les suivants :

La *férule* est une croix pattée, de forme grecque, élevée sur une hampe, le tout en métal doré. Le pape n'en fait usage qu'aux consécration d'église, d'autel ou d'évêque, ou elle remplace la croasse, dont la volute recourbée signifie une juridiction limitée. La férule au contraire indique la juridiction universelle du Souverain Pontife. Pie IX l'a prise aux Sessions publiques pour

bénir les Pères du Concile, pendant le chant des Litanies des Saints.

La *sedlia gestatoria* est un siège en bois doré, exhaussé de deux marches, garni de velours rouge et galonné d'or, brodé en avant à l'effigie du Saint-Esprit planant dans une auréole de lumière, et par-dérrière, aux armes du pontife régnant. Le Saint-Père fait son entrée solennelle, à certains jours, dans les basiliques ou aux consistoires publics, et donne la bénédiction papale, assis sur la *sedlia*, que porte douze domestiques du palais, au moyen de brancards passés dans les anneaux fixés aux montants du fauteuil. L'Église a attaché à cet usage une raison symbolique qui n'est pas dépourvue de poésie. Le pape peut mieux voir à cette hauteur le troupeau qui lui est confié, et à son tour, est aperçu plus facilement par les pieux fidèles qui s'inclinent sous sa main bénissante.

La *sedlia* est ordinairement accompagnée de deux grands éventails, élevés sur des hampes garnies de velours rouge et tenues, de chaque côté du pape, par des camériers secrets. La partie supérieure s'arrondit en demie-cercle, et sur le velours rouge se détachent des broderies d'or représentant les clefs pontificales; de là part un double rang de plumes d'autruches adossées, recourbées et ocellées à l'extrémité avec des plumes de paon. Suivant saint Jérôme l'éventail est le symbole de la continence que le yeux du public toujours attentif, préservent de toute altération.

L'*ombrellino*, insigne princier, est en damas rouge galonné d'or. Sa forme est celle d'un parasol plat avec pentes découpées. Fermé et le manche replié, il est tenu dans son fourreau rouge et suspendu dans l'antichambre du pape; puis, quand celui-ci sort, déposé par un domestique sur le carrosse. Sa Sainteté ne s'en sert guère que pour se garantir du soleil.

Le *dais* est de deux couleurs, blanc ou rouge, suivant les cérémonies. Il se compose d'un ciel flottant, fixé à huit hampes de bois doré, avec pentes découpées en lambrequins brodés et armoriés. Huit prélats Référendaires de la Signature couvrent le pape du dais, chaque fois qu'il fait une procession ou officie pontificalement. S'il portait le Saint-Sacrement entre les mains, les hampes seraient tenues par des évêques assistants au trône.

Le pape a quatre espèces de trônes. Le *trône pontifical* est toujours dressé du côté de l'Évangile, si le pape tient chapelle, ou, au fond du presbytère, s'il officie pontificalement. Les degrés qui le mettent de niveau avec l'autel sont recouverts de tapis unis et rouges. Sur la marche la plus élevée, un escabeau de velours rouge galonné et frangé d'or, sert au pape à appuyer ses pieds. Le dossier et la housse du fauteuil varient suivant les fêtes : blanc pour Notre-Seigneur, la Sainte-Vierge et les confesseurs; rouge pour l'Esprit-Saint, les Apôtres et les martyrs; violet pour les temps de pénitence et de deuil. L'étoffe est en drap d'argent pour le blanc, en lamé d'or pour les autres couleurs. Le siège a conservé la forme antique de la *cathedra* avec son dossier élevé et arrondi à la partie supérieure. Le dais en velours rouge et de forme carrée, est galonné, frangé d'or et brodé, aux extrémités de chacune des pentes, aux armoiries du pape régnant.

Le *trône de tierce* sert, lors des offices pontificaux, pour le chant de cette petite heure, pendant laquelle le pape revêt les ornements sacrés. Il ne diffère du trône pontifical que par le nombre de ses degrés qui sont moins élevés et par l'absence complète de baldaquin. Seulement, au haut des bandes de velours qui étoient la tenture mobile du dossier, sont brodées les armoiries du pape.

Le *trône du consistoire public*, que l'on dresse aussi pour le lavement des pieds, le jeudi saint, a sa *cathedra* recouverte d'une housse de soie violette lamée d'or; pour dossier, la célèbre tapisserie dite « des lions », dessinée par Raphaël, et pour baldaquin, des pentes de tapisserie jaune à rinceaux de couleur, entourant un ciel de tapisserie qui représente le Père éternel bénissant.

Le *trône usuel*, que l'on voit dans les différentes pièces des palais apostoliques, comme la salle du Trône, celle du Consistoire Secret, le cabinet de travail et la salle à manger du pape, n'a pas de marche, mais simplement un riche tapis et un escabeau garni de velours rouge. Le fauteuil est également en velours rouge, à

montants sculptés et dorés. Le dossier et le baldaquin sont aussi en velours rouge, frangé et galonné d'or. De chaque côté du dossier pendent deux cordons de sonnettes, terminés par des glands rouges, au cas où le pape aurait besoin d'appeler quelqu'un de son anti-chambre.

La *Croix papale* ressemble à une croix processionnelle et est en métal doré. Elle reste habituellement dans l'antichambre d'honneur, appuyée contre le mur. Dans les processions, elle est accompagnée et, à l'autel, gardée par deux maîtres portiers de la verge rouge. Cette croix précède toujours le pape quand il porte le costume d'étiquette. Elle est tenue habituellement par son chapelain porte-croix et, aux cérémonies, par le dernier des auditeurs de Rote, faisant les fonctions de sous-diacre apostolique. Lorsque le pape se rend en train de gala à une église, le porte-croix, vêtu de la soutane et du *mantellone* violets, est monté sur une mule blanche. Le crucifix de la croix papale est toujours tourné vers le Saint-Père.

#### ARMES DU PAPE.

Le blason du pape n'a pas de forme déterminée. Quand aux armoiries, il en hérite de sa famille ou conserve celles qu'il avait eues. L'écu est timbré d'une tiare dont les fanons sont relevés, et de deux chefs renversés et en sautoir qu'unite un cordon rouge. Les armoiries de Pie IX se blasonnent : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur ou lion couronné et posant la patte senestre de derrière sur une houle, le tout d'or, qui est MASTAI ; aux 2 et 3, d'argent à deux bandes de gueules, qui est FERRETTI.*

Les *chapeaux pontificaux* sont au nombre de deux. La coiffe est basse et étroite et les bords larges et ronds. Ils sont entièrement recouverts de velours rouge, galonné d'or, avec un double cordon terminé par un gland et un coulant au milieu pour les fixer sous le menton. A la mort du pape, on les place au pied du lit funèbre sur lequel il est exposé à Saint-Pierre, dans la chapelle du Sacrement.

L'*anneau du pêcheur* est un anneau ordinaire, au chaton duquel est gravé saint Pierre, assis dans une barque et pêchant, c'est-à-dire jetant ses filets à la mer. Lors de l'élection du Pape, le cardinal camerlingue de la Sainte-Eglise le lui met au doigt annulaire de la main droite; il l'ôte aussitôt, puis le donne au préfet des cérémonies apostoliques, afin qu'il y fasse graver le nom du pontife. C'est avec cet anneau qu'étaient scellés autrefois les brefs apostoliques, expédiés *sub annulo piscatoris*. Depuis Grégoire XVI, au secrétariat des Brefs, on l'a remplacé par un timbre à l'encre rouge. L'anneau du pêcheur est gardé par le maître de chambre de Sa Sainteté, qui, à sa promotion comme major-dome, le remet à son successeur. Le pape étant mort, un maître des cérémonies le brise, en présence des cardinaux réunis en congrégation générale, avec une enclume et un marteau qui ne servent qu'en cette circonstance. L'or en est ensuite partagé entre les deux premiers maîtres des cérémonies.

Pie VI portait presque constamment l'anneau du pêcheur, en plus de son anneau ordinaire. Lorsqu'en 1796, le gouvernement français eut envahi les Etats de l'Eglise, le calviniste Haller, commissaire du Directoire, vit que le pape portait deux anneaux au doigt. « Vous avez là deux anneaux, lui dit-il avec insolence, donnez-les-moi. » Pie VI tira du doigt un de ses anneaux et le remit à Haller en disant : « Je puis donner celui qui est à moi, mais quand à l'autre, il ne m'appartient pas. » Haller irrité s'écria : « Vous allez me donner aussi celui-là à l'instant, ou j'emploierai la force. » Pie VI, pour ne pas s'exposer à d'indignes violences, le lui remit, mais Haller le fit examiner, et voyant qu'il n'avait nulle valeur, le restitua le lendemain au malheureux Pontife.

Les *couleurs pontificales* sont le rouge et le jaune, comme le témoignent encore les pavillons des basiliques et la livrée du Sénat. Mais Napoléon Ier ayant adopté ces deux couleurs pour les troupes du royaume d'Italie, Pie VII, en 1808, choisit le blanc et le jaune, qui se sont maintenus depuis. Les gardes-nobles qui, les premiers, arborèrent la nouvelle cocarde furent, par ordre de l'empereur, incarcérés au château Saint-Ange.

#### PETITES NOUVELLES.

Dimanche, le 28 février dernier, un de nos camarades du premier détachement, M. Laurent Meunier, se consacrait par des vœux perpétuels, à l'ordre des Frères de la Charité.

C'est dans la chapelle de la Maison de Réforme, rue Mignonne, que la cérémonie eut lieu. Les centaines de jeunes délinquants qui remplissent le Pénitencier, habitués à voir dans les Religieux qui sont chargés de les réformer, des frères, des amis, des pères, au lieu que de ne trouver en eux que des geôliers, se réjouissaient en voyant augmenter le nombre de leurs maîtres bien-aimés; c'était grande fête à la Réforme ce jour-là; grand chant avec accompagnement d'orchestre à la messe, grande réjouissance toute la journée, et le lendemain *Deo gratias*, c'est-à-dire exemption de travail dans les départements sous la direction du nouveau Profès.

Le nom de religion choisi par notre ancien confrère d'armes, est celui d'un soldat romain de la primitive Eglise; le zouave Meunier, à l'aveur, s'appellera Frère Zénon.

M. Alphonse Piché ancien Zouave Pontifical et M. Aristide Champagne ancien Caporal aux Z. P. viennent d'être admis à la pratique de la médecine, le premier le 25 du courant et le second le lendemain. Que SS. Côme et Damien protègent et favorisent nos camarades dans leur nouvelle carrière.

M. François Lafon, ancien officier aux zouaves pontificaux, et fils du peintre de *Louis XVII* et de la *Bataille de Montana*, vient de terminer pour le Salon, au Palais de l'Industrie, un très-beau portrait du général de Charette. Le général est à cheval, le sabre à la main, animant ses zouaves de son regard, de son exemple; sa physionomie énergique, si pleine à la fois de fierté et d'abnégation, est rendue comme elle le devait être par un artiste de talent qui a eu l'honneur de servir sous ses ordres.

Au second plan, deux groupes de zouaves; à gauche du spectateur, et près de la tête du cheval, un zouave prend l'étendard du Sacré Cœur des mains d'un camarade que la mort force à abandonner ce noble drapeau.

A droite, derrière le général, les volontaires se pressent, et parmi eux un officier dont les traits ne nous sont pas inconnus. Aux pieds du cheval un officier prussien est étendu à terre, et sur lui un zouave, s'étreignant encore et tombés ensemble dans cette lutte héroïque qui s'appellera dans l'histoire la charge de Patay.

Au loin, tout à l'horizon, s'élève sur les teintes rougeâtres d'un soleil d'hiver à son déclin, le clocher de Loigny.

#### Naissance.

M. P. B. Lamarre, ancien zouave pontifical, est devenu père d'une fille, le 29 du courant.

#### Mariage.

Le 12 Janvier dernier, à la chapelle de l'évêché de Rimouski, Louis Adolphe Pouliot ex-zouave pontifical, de la compagnie des sapeurs, à Belle. Marie Léda Perron, de la ville St. Germain de Rimouski.

#### Décès.

En cette ville, le 17 du courant, à l'âge de 16 mois, Marie-Sophie-Henriette-Cécile, fille aînée de M. Jos. D. Masson, ancien Zouave Pontifical.

M. Eusèbe Perreault, membre de l'Union-Allet, ayant fait partie du septième détachement des volontaires canadiens qui rebroussa chemin en France, en septembre 1870, vient de mourir dans les sentiments de foi et de pitié les plus ardents. Son amour pour l'Eglise se conserva inaltérable jusqu'au dernier moment; deux jours avant de s'éteindre, il demandait à notre Aumônier s'il pouvait espérer que l'offrande de sa vie qu'il faisait à Dieu pour l'Eglise serait méritoire et agréable à Dieu. — Quoique je laisse femme et enfant, dit-il, j'offre ma vie au bon Dieu pour l'Eglise, de tout aussi bon cœur que je le fis pour le St. Père, il y a cinq ans.

Requiescat in pace.

## ANNONCES.

## VUES DE ROME, PHOTOGRAPHIES

On trouvera au Casino de Montréal, No. 31 Rue Cotté, en s'adressant au gérant, M. Charles Paquet, des photographies de Zouaves, et une collection des plus complètes des vues de Rome.

**NOÉ RAYMOND**  
MARCHAND  
**ST. HYACINTHE.**

**P. ACHILLE BOURGET**  
ÉPICIER  
VILLAGE LAUZON, LEVIS.

**LEON DESCARRIES**  
ÉPICIER  
675, RUE ST. JOSEPH, 675.

**A. GUY**  
NOTAIRE  
109, Rue St. Antoine, Montréal.

**HENRI GARNEAU & FRERE**  
MARCHANDISES SECHES  
55,—RUE ST. JEAN,—55.  
QUEBEC.

**THEODORE SAUVAGEAU**  
MARCHAND EN COMMISSION  
58, RUE ST. FRANCOIS XAVIER, 58.  
MONTREAL.

**EUSEBE BRANCHAUD**  
MARCHAND ÉPICIER.  
477, Encoignure des Rues Dorchester et St. Urbain, 477.  
MONTREAL.

**EDWIN HURTUBISE**  
Agent pour le Département Français, Assurance Royale  
**MONTREAL.**

MAISON JOLIETTE  
**PANNETON & CORNELLIÉ**  
ASSORTIMENT COMPLET DE  
**MARCHANDISES-SECHES, VINS, CIGARS**  
Agents des célèbres Machines à Coudres de Wheler et Wilson.

« JOURNAL DES TROIS-RIVIÈRES »  
Journal Catholique  
**GEDEON DESILETS**  
REDACTEUR-PROPRIÉTAIRE  
Bi-hebdomadaire; se publie aux Trois-Rivières,  
abonnement, \$3.00.

## ANNONCES

Manufactures françaises d'ornements d'église  
220, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

DEPOT  
RUE NOTRE-DAME, 220  
MONTREAL

MAISON MAISON  
**COULAZOU & CIE C. CHAMPIGNEULLE**  
DE MONTPELLIER DE BAR LE DUC  
ORNEMENTS D'ÉGLISE STA. PUES, VITRAUX

Succursales des deux Maisons, Lyon, Paris, Metz, Bruxelles  
Londres et Montréal.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les ecclésiastiques que nous venons de fonder à Montréal, Rue Notre-Dame, 220, un dépôt d'ornements et d'orfèvreries d'Églises fabriqués dans nos ateliers de Lyon et de Paris.

Nous aurons aussi le dépôt des statues religieuses et des vitraux artistiques de la Maison Champigneulle qui a obtenu les plus hautes récompenses aux expositions universelles et notamment de l'exposition de Rome pendant le Concile.

Messieurs les curés et les communautés religieuses qui voudront bien nous faire l'honneur d'une visite obtiendront chez nous aux conditions des prix de fabrication les modèles les plus nouveaux et du meilleur goût.

Nous arrivons en Canada sous les meilleurs auspices et avec de nombreuses lettres de recommandation de N.N. S.S, les Evêques de France avec lesquels nous sommes en relations depuis longues années, nous nous bornerons à citer celle que S. G. Monseigneur de Montpellier a bien voulu nous remettre avant notre départ.

François Marie, Anatole De Roverié De Cabrières, par la miséricorde divine et la grâce du St. Siège apostolique, évêque de Montpellier.

Certifions que la Maison COULAZOU et Cie., dont le siège principal est établi à Montpellier depuis 40 ans est très honorablement connue de nous, de tout notre clergé et du clergé des diocèses environnants qu'elle a constamment fourni notre cathédrale et la plupart de nos paroisses de tous les objets relatifs au culte, à la satisfaction générale. Nous recommandons tout particulièrement cette maison aux membres du clergé américain. Nous sommes persuadés qu'elle justifiera pleinement la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

† F. M. ANATOLE, Evêque de Montpellier,

Montpellier, le 24 avril 1874.

† F. M. ANATOLE, Evêque de Montpellier.

Nous soussigné, attestons que la présente lettre est authentique, et que la signature ci-dessus est vraiment celle de Mgr. l'Evêque de Montpellier.

† IGNAZIO Ev. de Montréal.

Montréal, 11 juin 1874.

Envoi sur demande de dessins modèles, photographies ou en nature au choix.

Toutes les demandes devront être adressées à M. R. Boullac, Directeur-Gérant des manufactures françaises d'ornements d'église.

220 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Montréal, 18 juin 1874.

**A. A. FORGET**  
AVOCAT  
HAM SUD, P. Q.

**GUSTAVE A. DROLET**  
AVOCAT  
No. 41,—RUE ST. VINCENT,—No. 41.  
MONTREAL.

**THOMAS CORRIVEAU**  
AVOCAT  
LAMBTON, P. Q.

**J. P. MARION**  
NOTAIRE  
170½, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Agent d'Assurance sur la Vie—Boîte 230½, P. Q.

## ANNONCES.

P. U. DUPRAT  
AVOCAT  
MONTREAL.

HENRI DESJARDINS  
MEDECIN  
45, RUE ST. ANTOINE, MONTREAL.

E. H. RICHER  
LIBRAIRE  
RUE CASCADES, ST. HYACINTHE

H. BRUNET  
MEDECIN  
WHITEHALL, E. U.

N. RENAUD ET CIE.  
MARCHANDS DE FARINE, GRAINS ET PROVISIONS  
34, RUE DES ENFANTS TROUVÉS  
MONTREAL.

GASPARD BOURGEOIS  
MARCHAND-EPICIER  
*Encoignure des Rues St. Catherine et Seaton*  
MONTREAL.

L. BLANCHARD  
MARCHAND  
SHERBROOKE.

VINCENT FERRIER CHARTIER  
*De la Société Chartier Frères*  
MARCHAND  
COATICOOKE

"NOS CROISÉS"  
OU  
*Contes et anecdotes de l'expédition des Volontaires  
Canadiens à Rome*

PUR LA DEFENSE DE L'EGLISE  
chez  
FABRE ET GRAVEL, LIBRAIRES-EDITEURS  
No. 219, Rue Notre Dame, Montréal.

F. X. LEFEBVRE  
Marchand de Chaussures et de Machines à Coudre  
LAPRAIRIE.

## ANNONCES.

N. J. PINAULT  
DOCTEUR EN MEDECINE  
RUE SAINT GERMAIN  
RIMOUSKI.

J. A. BEDARD  
MARCHAND-EPICIER  
VINS, LIQUEURS ET VAISSELLES  
à des prix très modérés  
RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

ELIE D. BRUNELLE  
*De la Société « Brunelle et Boulanger »*  
MERCIER ET EPICIER  
VILLE ST. GERMAIN DE RIMOUSKI

T. NORMANDIN  
ARTISTE-PHOTOGRAPHE  
RUE WELLINGTON, SHERBROOKE.

A. BENJAMIN CHERRIER  
PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR  
DU « QUEBEC DIRECTORY »  
QUÉBEC.

INFIRMERIE DE CHEVAUX  
ET  
ETABLISSEMENT VETERINAIRE  
J. A. COUTURE  
*Medecin Vétérinaire Gradué du Collège McGill.*

BUREAUX : 313½, RUE ST. JOSEPH  
*Ouvert de 8 hrs. A. M., à 7 hrs. P. M.*

C. G. DUROCHER  
ARTISTE-PHOTOGRAPHE  
RUE AUGUSTA, SOREL.

HILAIRE THÉRIEN  
GRANDE MANUFACTURE DE  
CAROSSES ET VOITURES EN TOUT GENRE  
RIVIERE DU LOUP, (en haut).